



Contrat de travail / pole emploi + paye

Par **mesly**, le **08/06/2010** à **14:48**

Bonjour,rnrnrnj'aurai besoin de vos lumières.rnrnJ'ai été embauchée en mars 2010 dans une entreprise privée.rnOutre la signature de mon contrat, mon employeur m'a fait signer un papier pour le Pole emploi de Paris 12ème.rnrnIl faut savoir que j'ai trouvé cet emploi en faisant une candidature spontanée, en ne passant pas par pole emploi, et encore moins par pole emploi paris étantrndonné que j'étais inscrite au pole emploi du 94.rnrnJ'ai bien un exemplaire de mon contrat "papier", mais aucun exemplaire du papier"pole emploi" que m'a fait signer mon employeur.rnDu coup je crois que j'ai un contrat "particulier" genre CAE ou CUI, mais je n'en suis même pas sûre (mon contrat papier indique juste que je suis en CDDrnjusqu'en janvier 2011)!rnrnrnrnrnJ'ai ensuite remarqué que mes collègues, qui ont les mêmes diplomes etrnqualifications que moi, sont toutes payées plus que moi (100 euros en plus).rnEst-ce du à mon type de contrat? est ce de ma faute et aurai-je du negocier marnpaye dès mon arrivée?rnSuis je donc en droit de demander une augmentation maintenant?rnrnMerci de m'éclairer!!!rnrnrnj'aurai de plus une autre question :rnsur ma fiche de paye il est écrit "paiement le 31/03/2010".rnOr chaque mois je ne reçois mon chèque que le 5 du mois.rnEst-ce légal?rnrnMerci pour vos réponses!!!!